



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 27 avril 2020

L'ÉTAT DÉBLOQUE 76 MILLIONS DE FRANCS CFP POUR LE SECTEUR CULTUREL

Le Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie soutient les acteurs culturels locaux engagés dans la création artistique en avançant le paiement de 76 millions de francs CFP de subventions en faveur de 31 structures calédoniennes.

Afin de compenser la perte de revenus induite par l'annulation ou le report des projets artistiques et culturels, la Mission aux affaires culturelles a engagé plus de la moitié de son budget d'intervention de l'année 2020 durant la période de confinement dans le but de soutenir les acteurs les plus fragiles de la filière culturelle locale. Ce sont, au total, 56 projets culturels qui sont soutenus, portés par 31 structures de la filière culturelle calédonienne.

L'engagement des subventions aux associations, ainsi qu'aux artistes patentés, vise à consolider les projets de création en cours.

Pourvoyeurs d'emploi artistique, les acteurs culturels conventionnés devaient être aidés vite. Ainsi les subventions annuelles ont été versées immédiatement dans leur totalité.

L'ensemble de ces mesures intéresse plus particulièrement la création et la diffusion locales, ainsi que la pratique artistique, professionnelle ou en amateur, en et hors milieu scolaire. Les domaines artistiques et culturels concernés sont principalement le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, arts du cirque et de la marionnette), les arts visuels, la vie littéraire, ainsi que les actions à vocation patrimoniale. Le montant engagé à ce jour s'élève à 76 millions de francs CFP.

Contact presse

Cabinet du Haut-commissaire

Bureau de la communication interministérielle

Tél : (+687) 26 64 02 - (+687) 77 71 93
Mél : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr
www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

1, avenue du Maréchal Foch
98 800 Nouméa